PROGRAMME DE FORMATION

CQP Moniteur de Squash

OBJECTIFS

Le Certificat de Qualification Professionnel « Moniteur de Squash » confère à son titulaire la possibilité d'assurer l'encadrement pédagogique de l'activité Squash, dans les structures associatives ou commerciales, pour tous les publics, jusqu'à un premier niveau de compétition. A ce titre, le titulaire réalise les activités suivantes :

- *Accueil des publics enfants, parents et adultes, avant et après la pratique squash afin d'expliciter, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité*
- *Encadrement de séances de squash individuelles et collectives en squash en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur*
- *Dynamisation dans et autour de son activité*
- *Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure*
- *Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.*

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public souhaitant encadrer l'activité du squash à titre accessoire, occasionnel ou secondaire au sein des associations sportives, des structures privées et des structures publiques organisant la pratique du squash.

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum au moment de la certification
- Être titulaire du PSC1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du squash de moins de 3 ans ou une licence de squash en cours de validité.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- Durée globale estimée : 100 à 150h *(selon les options)*
- Dont en présentiel : 100 à 130h
- Dont à distance : 20 à 50h
- Stage en structure obligatoire : 50h
- Dates de la formation : Entrées et sorties permanentes *(répartis en module)*

COÛT DE LA FORMATION :

- Modules 1 à 3 : 1370 € HT
- Option facultative 1 : 320 € HT
- Option facultative 2 : 100 € HT
- Option facultative 3 : 100 € HT
- Frais de dossier : 60 € HT

CONTENU DE LA FORMATION

- Module 1A « Initiateur de Squash » (8h)
- Module 1B « Animateur Mini-Squash » (8h)
- Module 1C « Animateur Ecole des Jeunes » (8h)
- Module 1D « Dirigeant » (8h)
- Module 1E « Stage » (50h)
- Module 2A « Arbitre 1er degré » (10h)
- Module 2B « Juge-Arbitre 1er degré » (10h)
- Module 3 « Moniteur de Squash » (48h)
- Option 1 « Activités Physiques et sportives sur prescription médicale » (30h)
- Option 2 « Arbitre 2e degré » (10h)
- Option 3 « Juge-Arbitre 2e degré » (10h)

MODALITES D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE

Cadres techniques d'Etat et formateurs reconnus pour leur expertise dans leur domaine d'intervention.

MODALITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Courriel, téléphone, visioconférence du premier jour de l'entrée en formation jusqu'à la sortie de formation du stagiaire, du lundi au vendredi de 9h à 17h (Réponse dans les 48h).

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET/OU DE CERTIFICATION

Validation de 5 blocs de compétences :

- Bloc 1 – Accueil des publics et information
- Bloc 2 – Encadrement de séance tout public
- Bloc 3 – Animation et dynamisation de sa structure
- Bloc 4 – Intégration du moniteur dans sa structure
- Bloc 5 – Gérer la sécurité des pratiquants et des tiers

MOYENS TECHNIQUES ET METHODES PEDAGOGIQUES

Support de formation remis aux stagiaires, utilisation de salles de court, de terrains de squash, de diaporamas et de vidéos, interactivité entre les stagiaires et le formateur, séances techniques, mise en situation pratiques et pédagogiques sur le court de squash en présence ou non de public, classe virtuelle, jeux de rôle, brainstorming,…